

# **Amélioration de l'étiquetage des produits homéopathiques - Groupes de discussion -**

## **Sommaire**

Ce rapport présente un résumé des commentaires reçus de la part de consommateurs canadiens lors de trois groupes de discussion sur l'étiquetage des produits homéopathiques tenus en février 2021.

Patients pour la sécurité des patients du Canada (PPSPC) et Excellence en santé Canada (ESC, anciennement l'Institut canadien pour la sécurité des patients), avec les conseils de Santé Canada, se sont associés pour mener ces groupes de discussion avec les consommateurs. PPSPC a retenu les services d'une consultante indépendante, la D<sup>re</sup> Diane Aubin de Diane Aubin Consulting (DAC), pour recruter les participants, animer les groupes de discussion et produire un rapport des résultats.

Comme vous le savez peut-être, Santé Canada procède en ce moment à la mise à jour des exigences en matière d'étiquetage pour tous les produits de santé naturels (PSN), dont les produits homéopathiques, afin de proposer un meilleur étiquetage des PSN. Dans le cadre de cette initiative, Santé Canada propose des changements à l'étiquetage des produits homéopathiques afin d'accroître la transparence du fondement de l'approbation de ces produits auprès des consommateurs. Dans cette optique, Santé Canada propose d'étendre l'utilisation d'une déclaration sur les produits homéopathiques qui précisera que l'autorisation de ces produits ne repose pas sur des preuves scientifiques modernes.

Le rapport portant sur les groupes de discussion avec les consommateurs forme la base du retour de PPSPC et d'ESC sur cette proposition, afin que la formulation de la déclaration proposée soit claire et que sa présentation soit plus visible pour les consommateurs. L'objectif des groupes de discussion était de fournir à Santé Canada les commentaires des consommateurs sur les options de déclaration homéopathique proposées, notamment sur le libellé et le format de cette déclaration.

Après des consultations avec Santé Canada, il a été déterminé que la méthode la plus efficace pour recueillir les commentaires des consommateurs était de créer des groupes de discussion animés par un consultant indépendant, au cours desquels les consommateurs seraient libres d'exprimer leurs opinions de manière confidentielle et anonyme. Il y avait 25 participants au total (8 hommes et 17 femmes) d'âge, de race, de niveau d'instruction et de région variés, dont 8 dans le groupe de discussion francophone et 17 dans les deux groupes anglophones. Trois participants se sont déclarés malvoyants.

Les discussions avec les consommateurs étaient divisées en trois parties. L'objectif de la première partie était de demander aux participants de signaler toute difficulté à différencier un médicament en vente libre, un produit de santé naturel et un produit

homéopathique ayant des allégations similaires relatives aux effets sur la santé, en se référant à une maquette du panneau d'affichage principal. La plupart des personnes participantes ont considéré que les trois produits étaient différents.

Parmi les nombreuses différences relevées, la plus fréquente était que l'étiquette du produit homéopathique mentionnait qu'il s'agissait d'un médicament homéopathique. Cependant, beaucoup ont fait remarquer que ce texte était à peine visible et qu'il pouvait, en général, passer inaperçu pour le consommateur qui ne le cherchait pas. La deuxième différence la plus souvent mentionnée était que les étiquettes des médicaments en vente libre et des produits de santé naturels indiquaient les ingrédients actifs sur le panneau d'affichage principal, alors que l'étiquette du produit homéopathique ne le faisait pas.

L'objectif de la deuxième partie des discussions était de permettre aux participants de livrer leurs commentaires sur le libellé proposé pour la déclaration sur les étiquettes des produits homéopathiques. La majorité des participants estimaient qu'il était important que figure une déclaration sur l'étiquette concernant les produits homéopathiques et les preuves ou renseignements nécessaires à leur approbation pour les raisons suivantes :

- pour distinguer les produits homéopathiques des autres produits d'auto-soins;
- pour que le consommateur sache ce qu'il achète et ce qu'il prend;
- pour que le consommateur puisse faire un choix éclairé;
- pour informer le consommateur sur les produits homéopathiques.

De nombreuses suggestions ont été faites pour rendre la formulation de la déclaration plus claire, simple et directe. Quelques participants ont fait remarquer que le niveau d'alphabétisation nécessaire à la compréhension du texte semblait très élevé et ont suggéré que le vocabulaire utilisé soit simplifié.

L'objectif de la troisième partie consistait à obtenir les commentaires des participants sur le format de la déclaration homéopathique proposée sur les étiquettes des produits, soit la couleur du texte, la couleur du fond, son emplacement sur l'emballage et l'utilisation d'un encadré autour de cette déclaration. Tous les participants considéraient que le texte de la déclaration devrait être noir sur fond blanc pour s'assurer qu'il soit :

- clairement visible, en particulier pour les personnes âgées ou malvoyantes;
- immédiatement perceptible; et
- que les couleurs peu contrastées ne soient pas utilisées pour le texte et le fond de l'étiquette.

Un encadré autour du texte semblait également être un avantage pour rendre la déclaration plus facile à repérer et à lire. De plus, certains participants ont souligné que la taille de la police de caractères de la déclaration devrait être au moins aussi grande que celle du reste du texte sur l'étiquette. La majorité des participants ont estimé que la déclaration devait figurer sur le devant de l'emballage. Une minorité non négligeable pensait qu'elle devrait apparaître deux fois : une fois sur le devant et une fois au dos ou sur le côté de l'emballage dans le tableau d'information sur le produit.

Les groupes de discussion ont été fructueux, car ils ont atteint l'objectif visant à obtenir des commentaires des consommateurs. Les participants ont semblé donner librement leur

avis, se sont soutenus et encouragés mutuellement et ont engagé des débats respectueux lorsqu'ils n'étaient pas d'accord. Puisque les objectifs ont été atteints, nous avons formellement présenté ces commentaires à Santé Canada dans le cadre du commentaire de PPSPC et d'ESC sur la proposition de modification de l'étiquetage des PSN et nous pensons que ces résultats permettront d'éclairer la proposition future de Santé Canada.

Le 7 janvier 2022